



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 23 mai, à quinze heures et cinquante huit minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 12 mai 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (20): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Kitty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (04): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Marie Christine NANNETTE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (09): Madame Sandra MANETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n°04-02-2017 : approbation de la participation financière de la ville dans le cadre du chantier d'insertion porté par l'association « Les Vivres ».



Délibération n°04-02-2017

Approbation de la participation financière de la ville dans le cadre du chantier d'insertion porté par l'association « Les Vivres ».

L'association « Les Vivres » existe depuis septembre 2014 et œuvre dans le secteur de l'agriculture et de l'agro transformation. La création d'un Atelier Chantier d'Insertion par l'agriculture biologique, au-delà de la création de parcours d'insertion, répond à des enjeux de sécurité et de qualité alimentaire, de préservation de l'environnement, de limitation de la surexploitation.

Afin de mener à bien ce projet autour de trois gammes de produits (farines, sirop, fruits séchés), l'association sollicite la collectivité de Morne-à-l'Eau pour l'attribution d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000€). Six (6) jeunes mornaliens éloignés du monde du travail seront recrutés dans le cadre de ce chantier d'insertion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir débattu,**

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver la participation financière de la ville à l'Atelier Chantier d'Insertion « De la graine à l'assiette » en octroyant la somme de 10 000.00€ (dix mille euros) à l'association Les Vivres ;

Article 2 : les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2017 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire ;

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 29 mai 2017,



P/

Le Maire,

Philipson FRANCFORT

VICTOIRE JASMIN

1ere Adjointe

Sécurité civile et alimentaire

Population et cadre de vie

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 02 Jun 2017

Formalités de publicité

Effectuées le 06 Jun 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.